

COVID-19] COMMUNICATION DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'EQUITATION DU DIMANCHE 15 MARS 2020

15/03/2020

Droits FFE DR

Dimanche 15 mars 2020 - 12h30

Depuis les annonces du Président de la République jeudi 12 mars, les mesures Gouvernementales se multiplient pour lutter contre la propagation du Covid-19.

Dans ces conditions, **la Fédération Française d'Equitation relaye l'application concrète de ces mesures aux activités équestres, dans le cadre du principe général de précaution.**

L'Arrêté du ministre de la santé du 14 mars 2020, publié il y a quelques heures, vient préciser les annonces du premier ministre concernant les nouvelles mesures liées au Coronavirus.

L'interdiction d'accès au public des établissements recevant du public (ERP) a été généralisée en dehors du personnel de ces établissements.

Pour les équidés dits « en pension », un accès raisonné doit être organisé par les dirigeants de structures, en limitant autant que possible les accès simultanés aux installations extérieures exclusivement, et ce afin de maintenir l'entretien et l'activité physique nécessaires au bien-être des poneys et chevaux.